

N° 22-393

OBJET :

**Fermeture  
exceptionnelle de  
l'Espace des  
Marronniers**

Le Maire de la Ville du COTEAU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2212-2,

Vu le courriel de la Préfecture de la Loire en date du 17 juin 2022 plaçant le département de la Loire en vigilance Orange canicule ce jour à compter de 16h00 et invitant les Maires à prendre toutes les mesures qu'ils jugent nécessaires pour préserver la santé publique,

Vu l'absence de climatisation de la salle,

Vu la configuration des locaux et notamment l'absence d'ouvertures directes sur l'extérieur,

Considérant que la manifestation envisagée (gala de danse) fera l'objet de la part des participants d'une activité physique,

Considérant le danger encouru par les participants de la manifestation et par les spectateurs en raison de la chaleur,

Considérant l'urgence de la situation,

Considérant la nécessité de préserver la capacité d'intervention des services de secours et notamment l'accès aux urgences du centre hospitalier,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures adaptées pour limiter les impacts sanitaires du phénomène de canicule,

### **ARRETE**

**Article Premier** : L'espace des Marronniers sera exceptionnellement fermé du vendredi 17 juin au dimanche 19 juin 2022 inclus.

**Article Deuxième** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon, sis 184 rue Duguesclin - 69433 LYON Cedex 03 (tel : 04.78.14.10.59), dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article Troisième** : Madame la Directrice Générale des Services et Madame Chloé BOISSADIE, représentante de l'école de danse « Feeling Dance » sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à la Sous-Préfecture de Roanne.

Au Coteau, le 17 juin 2022

Madame le Maire,  
Sandra CREUZET



Acte notifié à l'intéressée le :  
Signature